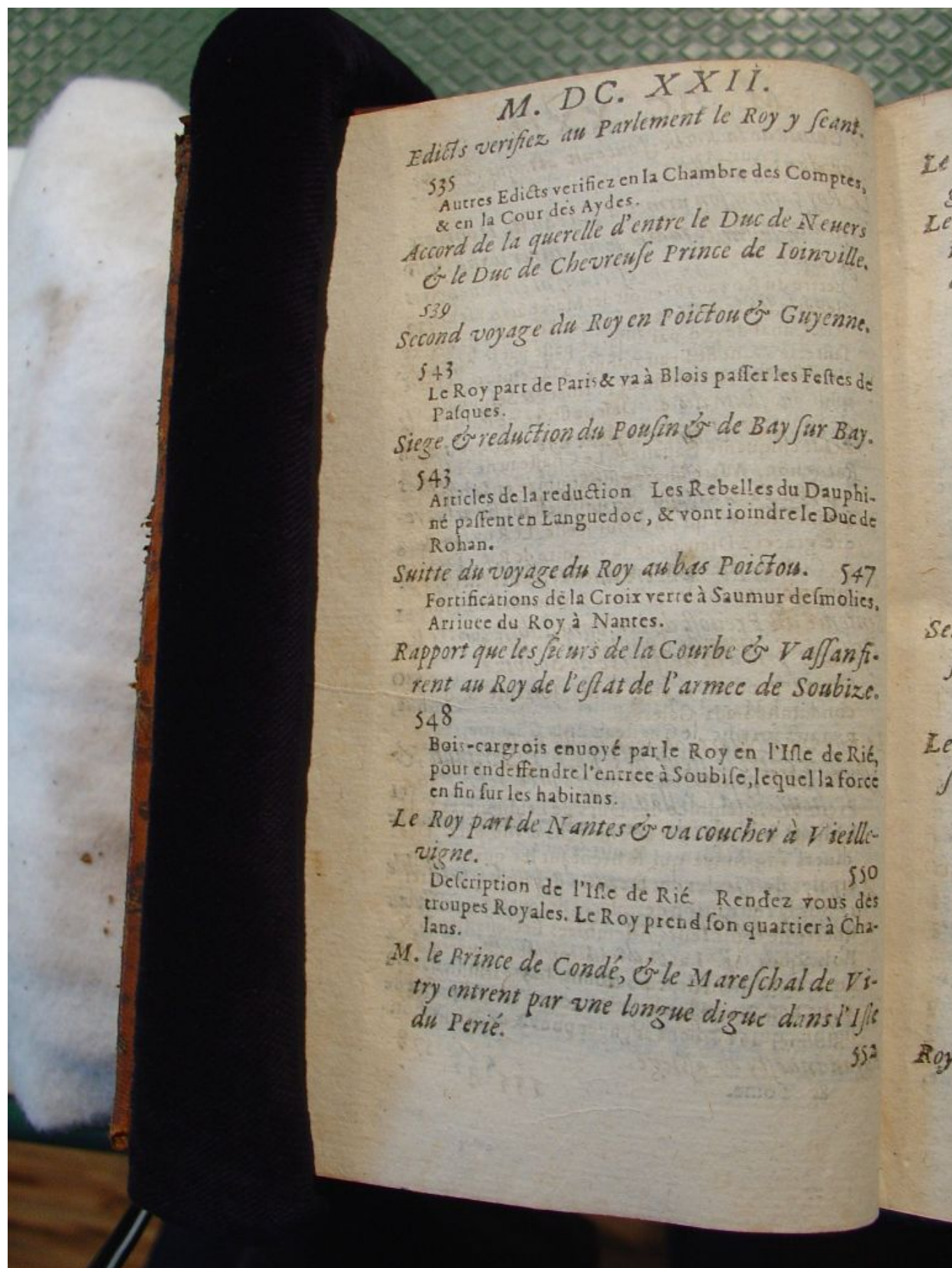
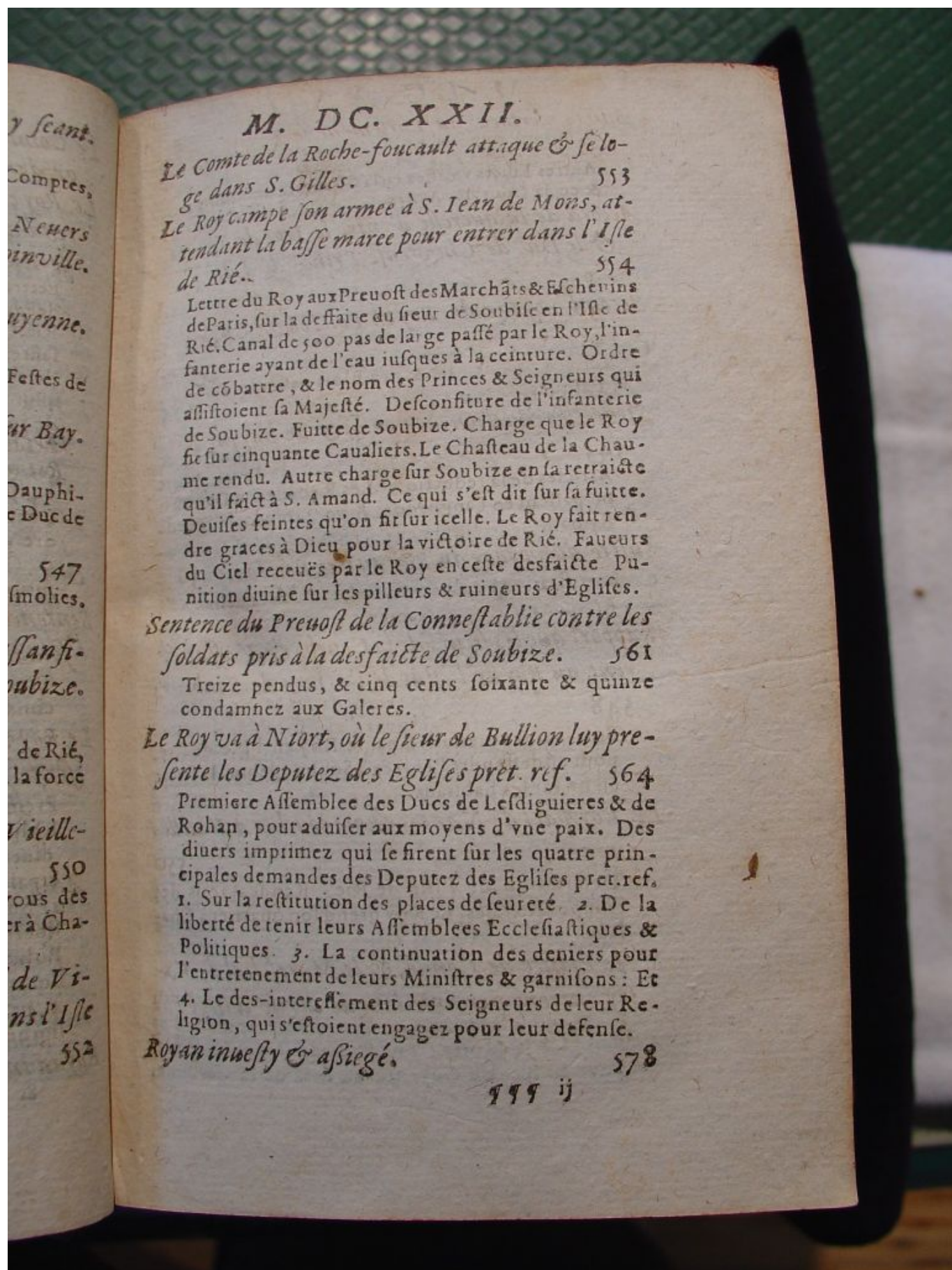
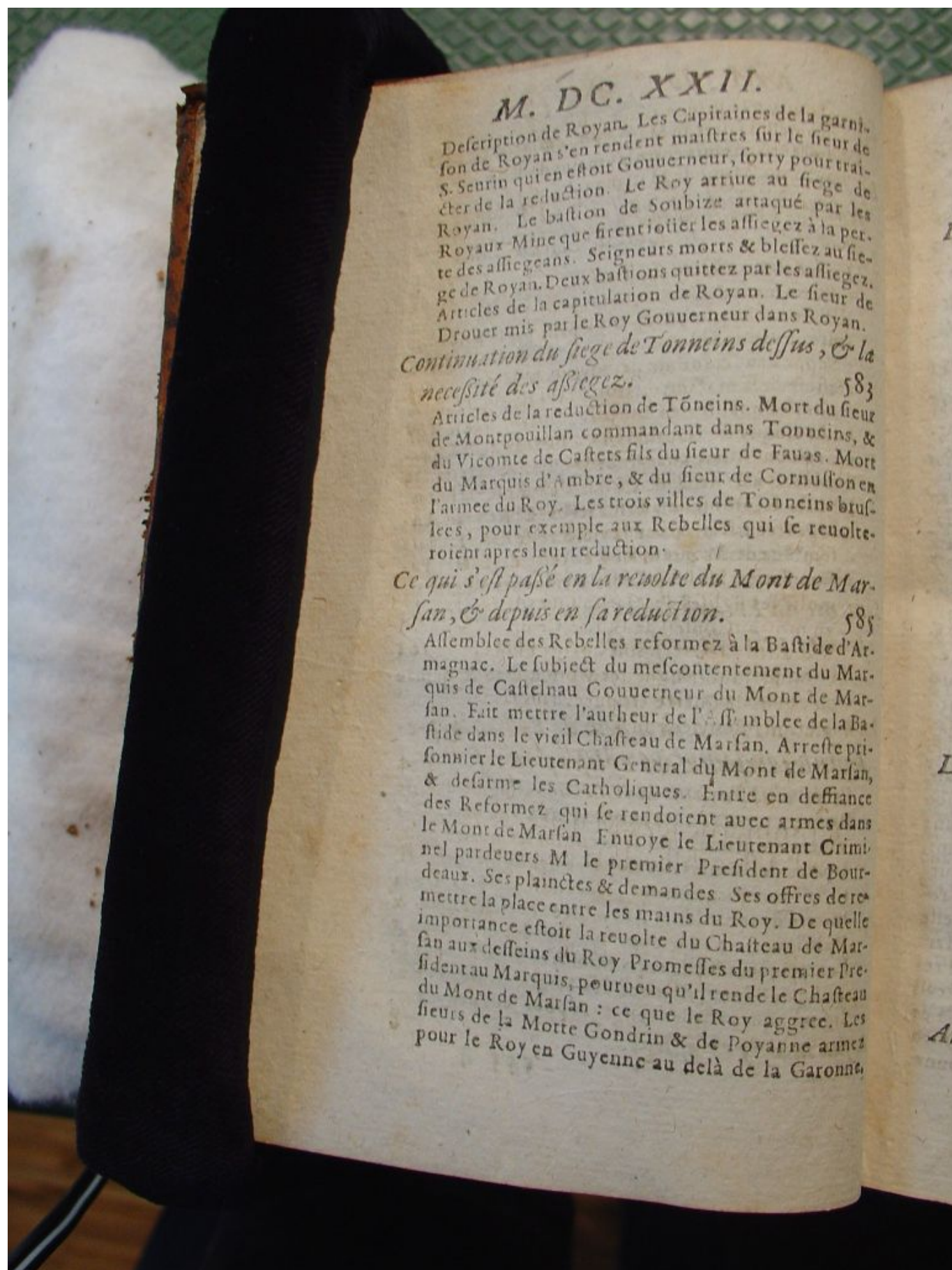


tome_08_table_1622_24.jpg





tome_08_table_1622_26.jpg



M. DC. XXII.

Monseigneur le Prince arriué à Bordeaux confirme les promesses faites au Marquis de Castelnau. Le Mont de Marsan remis entre les mains du Roy. Le Chasteau du Mont de Marsan razé.

Le proces fait & parfaict au Parlement de Bordeaux à Jean Paul de Lescun, iadis Conseiller au Conseil de Pau.

591

Interrogé. Demande son renuoy à la Chambre de l'Edict. Ce que l'Aduocat General dit contre ceste demande de renuoy. Arrest de debouté de renuoy. Supplie la Cour de le vouloir ouyr sur tous les chefs de son interrogatoire. Dit qu'on ne luy doit oster sa qualité de Conseiller. Pourquoi la Royne Ieanne ordonna que deux Conseillers du Conseil de Pau assisteroient au Consistoire Lescun deux fois député vers le Roy, & vne fois à l'Assemblée de Millaut. Confesse auoir fait l'Epistre au liure de la Persecution, & non le liure. Dit que c'est l'Assemblée de Montauban & Chamier qui l'ont fait. Dit n'auoir assisté au Cōseil où il fut deliberé de desmoler les Eglises des Catholiques. Dit auoir presidé vn mois au Conseil de Iustice. Ce qu'il dit contre les depositiōs des tesmoins qui luy furent confrontez. Confesse auoir signé les Commissions pour leuer des gens de guerre trouuees dans la malette. Conclusions des Gens du Roy.

Lescun condamné par Arrest d'estre traisné sur une claye ayant en teste vn escriteau portant, Criminel de leze Majesté, & President en l'Assemblée de la Rochelle, & estre mis en quatre quartiers.

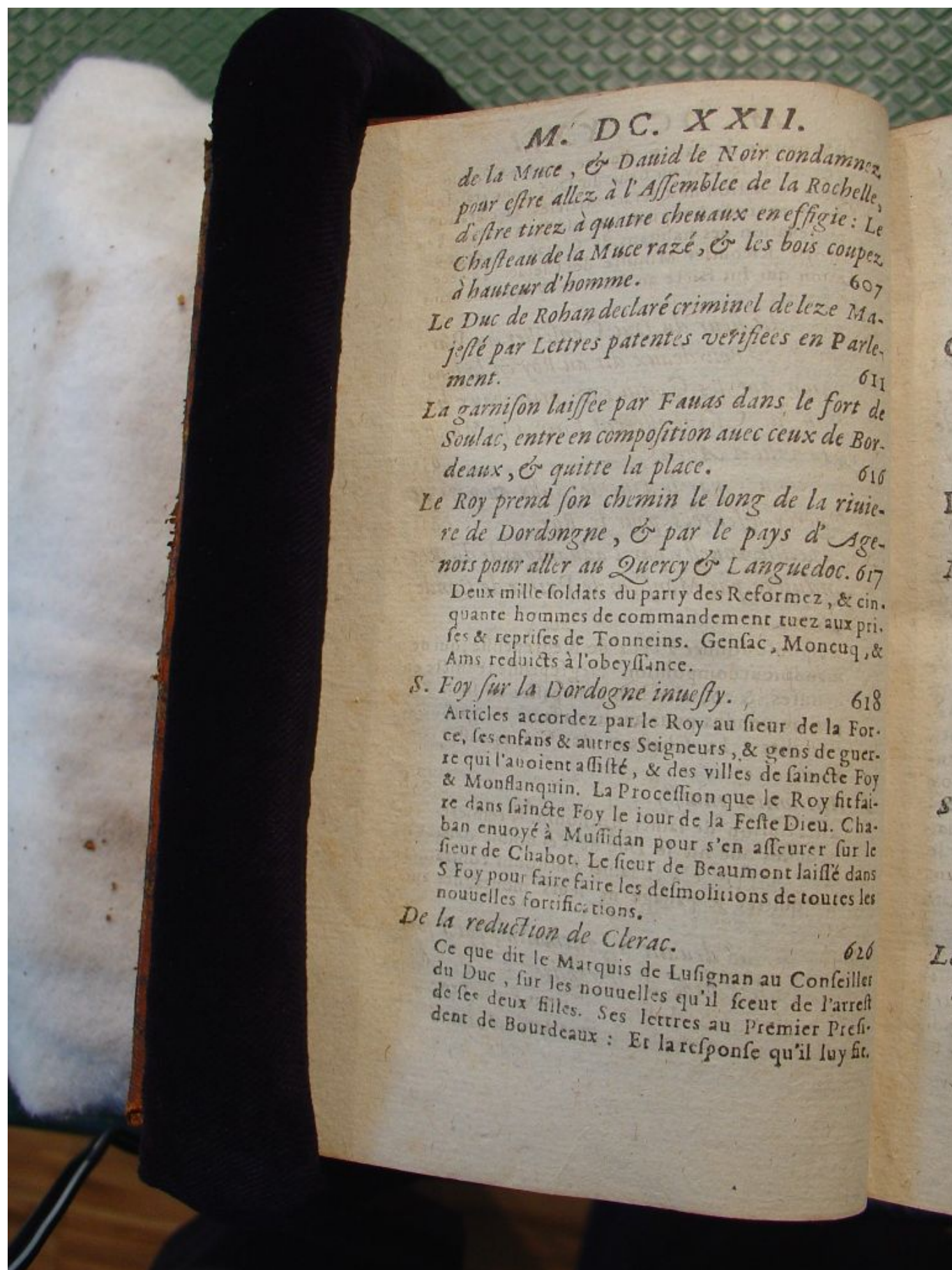
599

Ce que l'on disoit sur les morts violentes de Lescun, Chamier, & Haute Fontaine premiers auteurs de la Rebellion. Vers sur la mort de Chamier.

Arrest du Parlement de Bretagne contre le sieur

999 iij

tome_08_table_1622_28.jpg



M. DC. XXII.

Prisonniers de part & d'autre rendus. Pouvoir
donné par le Roy au sieur du Duc pour traiter
de la réduction de Clerac. Articles. Declaration
du Marquis de Lusignan sur lesdits Articles. La
protestation des habitans de Clerac, & celle de
Moyse Ricoutier Ministre de Clerac. La rece-
ption qui fut faite au Duc de Vendosme dans
Clerac.

*Ce que ledit sieur du Duc Conseiller au Par-
lement de Bourdeaux dit au Roy en la sous-
mission que les Consuls & principaux ha-
bitans de Clerac allerent faire à sa Majesté
en la ville d'Agen.* 633

*Places tenues par le Duc de Sully au pays de
Quercy assurees pour le Roy.* 635

*Negrepelisse inuesty par l'aduantgarde du Roy
conduicte par Monsieur le Prince de Condé.*

636

Responce donnee à ceux de Negrepelisse, qui de-
mandoient composition. Negrepelisse reduicte en
cendres, & tous les habitans passez au fil de l'es-
pee ou pendus pour avoir massacré les garnisons
Royales. Le Chasteau de Negrepelisse con-
serué.

S. Anthonin inuesty.

638

Description de saint Anthonin. Premieres ap-
proches que fist le Duc de Vendosme deuant S.
Anthonin. Ceux de saint Anthonin contraincts
de quitter le passage de leurs montaignes avec
perte.

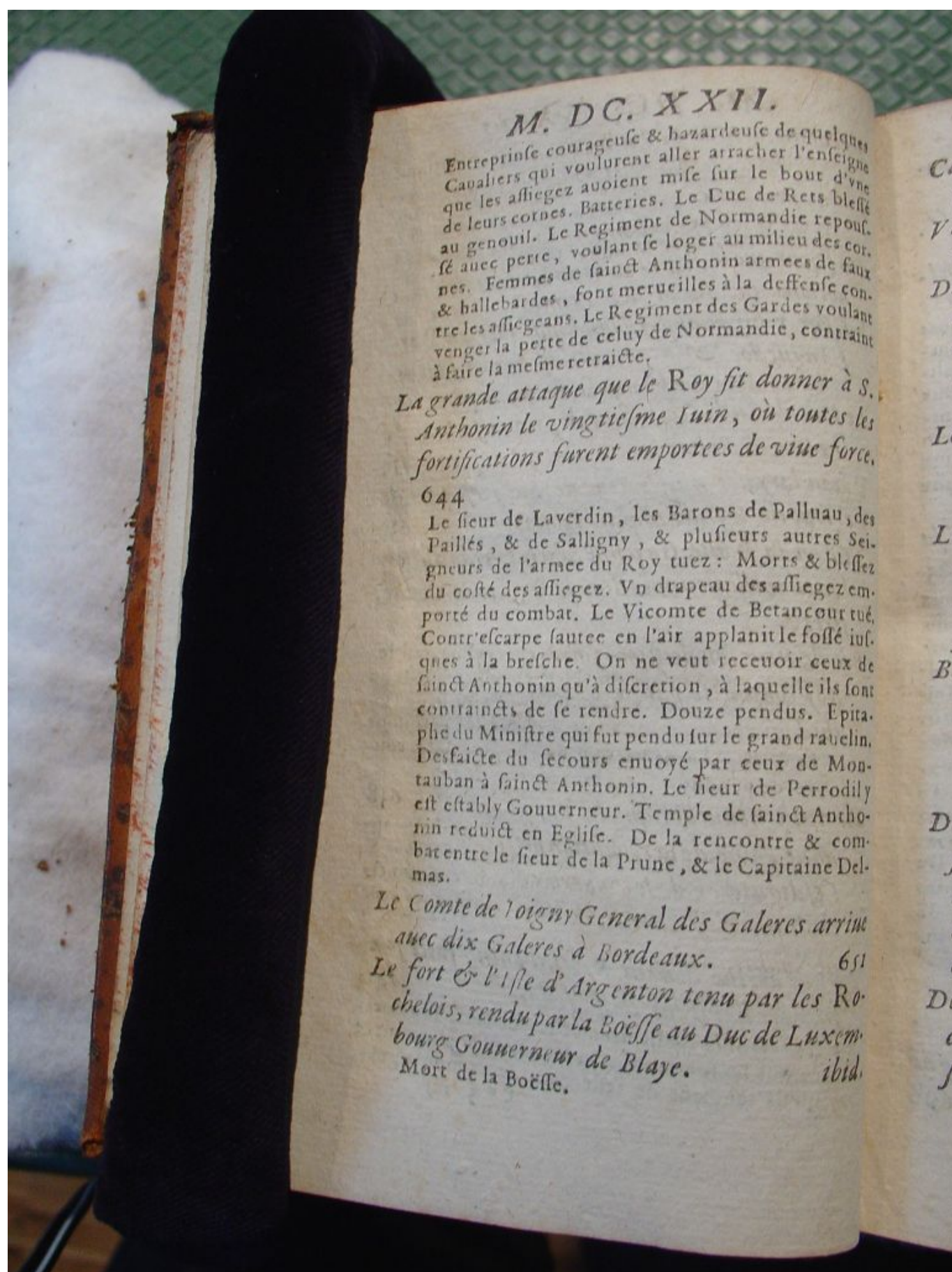
*Le Roy arriué deuant S. Anthonin, faiet som-
mer les habitans de se rendre.*

640

La responce qu'ils firent. Turent sur le Trompet-
te qui les sommoit. On leur faiet perdre tout ce
qu'ils tenoient de reste dans leurs montaignes.

¶¶¶ iij

tome_08_table_1622_30.jpg



M. DC. XXII.

Entreprinse courageuse & hazardeuse de quelques Cavaliers qui voulurent aller arracher l'enseigne que les assiegez avoient mise sur le bout d'une de leurs cornes. Batteries. Le Duc de Rets blessé au genouil. Le Regiment de Normandie repoussé avec perte, voulant se loger au milieu des cornes. Femmes de saint Anthonin armées de faux & hallebardes, font merueilles à la deffense contre les assiegeans. Le Regiment des Gardes voulant venger la perte de celuy de Normandie, contraint à faire la mesme retraicte.

La grande attaque que le Roy fit donner à S. Anthonin le vingtiesme Juin, où toutes les fortifications furent emportees de vive force.

644

Le sieur de Laverdin, les Barons de Palluau, des Paillés, & de Salligny, & plusieurs autres Seigneurs de l'armée du Roy tuez: Morts & blessez du costé des assiegez. Vn drapeau des assiegez emporté du combat. Le Vicomte de Betancour tué. Contrescarpe sautée en l'air applanit le fossé jusques à la bresche. On ne veut recevoir ceux de saint Anthonin qu'à discretion, à laquelle ils sont contraincts de se rendre. Douze pendus. Epitaphie du Ministre qui fut pendu sur le grand ravelin. Desfaicte du secours enuoyé par ceux de Montauban à saint Anthonin. Le sieur de Perrodily est estably Gouverneur. Temple de saint Anthonin reduict en Eglise. De la rencontre & combat entre le sieur de la Prune, & le Capitaine Delmas.

Le Comte de Joigny General des Galeres arrive avec dix Galeres à Bordeaux. 651

Le fort & l'isle d'Argenton tenu par les Rochelois, rendu par la Boësse au Duc de Luxembourg Gouverneur de Blaye. *ibid.*
Mort de la Boësse.

M. DC. XXII.

*Carmain, le Mas S. Puelle, & Cucy abandon-
nez par les rebelles Reformez. 652*

*Villes, chasteaux, & tours tenuës par lesdits
rebelles, razees & demolies. 652*

*Du séjour que le Roy fit à Tholozé, & des de-
notions que sa M. les Princes, & toute la
Cour y firent auparavant que d'aller au bas
Languedoc. 654*

La Confrairie des Penitens Bleus à Tholozé.

*Le Duc de Sully, & le sieur de Calonge Deputé
du Duc de Rohan, vont saluer le Roy à Castel-
naudary. 655.656*

*Le Duc de Vendosme laissé au haut Languedoc
& en la hante Guyenne avec une armee de
huiët mille hommes de pied, & six cents Mai-
stres. 655*

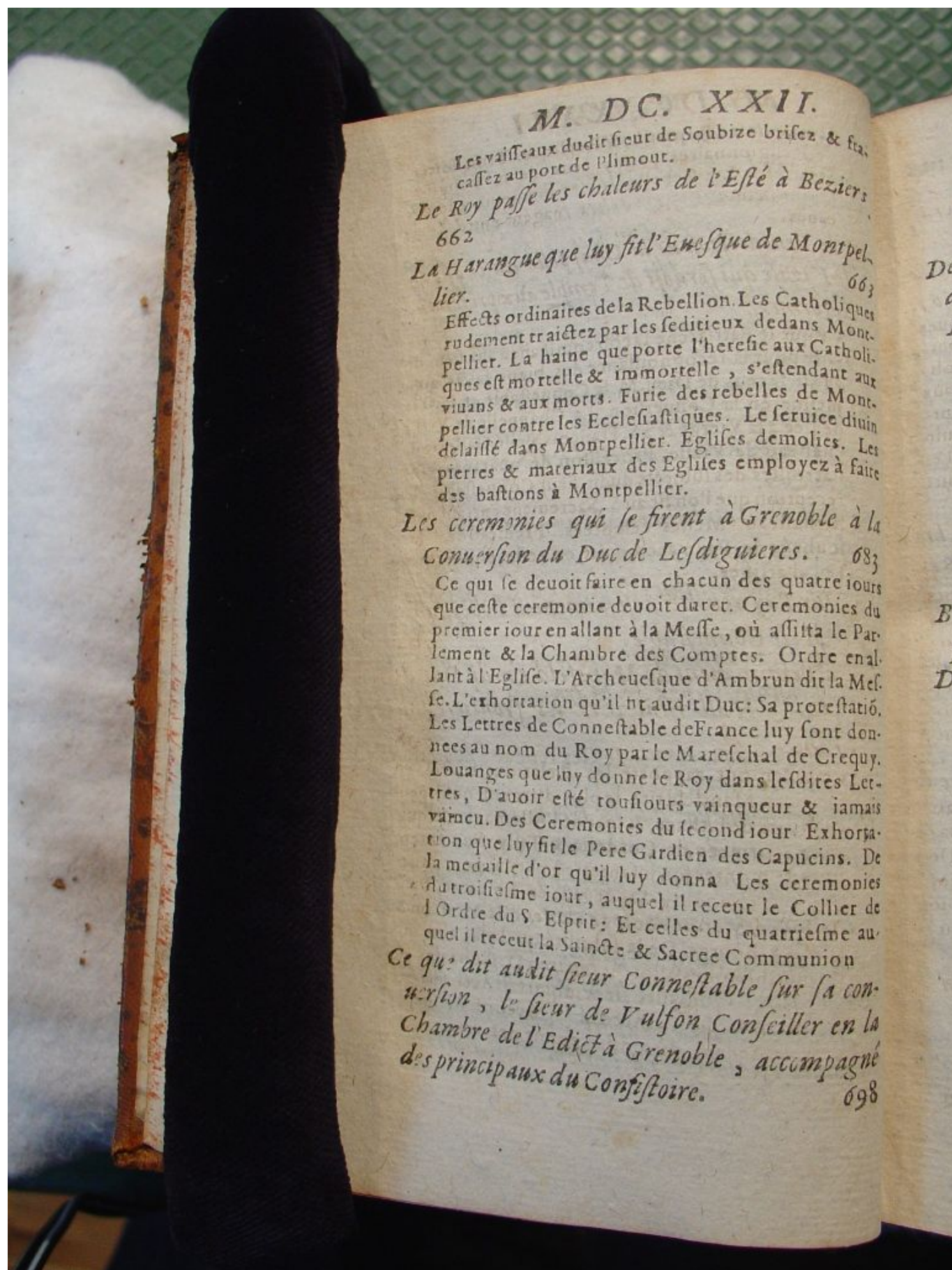
*Bec de Riez, ou de Riou, assiegée par l'armee du
Roy conduite par le Marechal de Praslin.
ibid.*

*La Chappelle tué. Bec de Riez renduë à discretion.
12. de pendus.*

*De deux nouvelles que le Roy receut à Carcaf-
sonne, l'une, de la resolution prise par le Duc de
Lesdiguières de se convertir à la Religion Ca-
tholique; & l'autre, de la continuation du sieur
de Soubize en sa rebellion. 658*

*Declaration contre le sieur de Soubize déclaré
criminel de leze-Majesté, donnee à Carcaf-
sonne, & verifiée au Parlement de Paris. 959*

tome_08_table_1622_32.jpg



M. DC. XXII.

Sa Responce ; Repartie, & Replique. Trois sortes de Religioneux parmy ceux de la Religion pret. ref. 1. Les Rebelles. 2. Les nouveaux reduits à l'obeyssance. Et 3. ceux qui nagent entre deux eaux.

De la Benediction de la Chappelle du chasteau de Vizile qui seruoit de Temple aux pretendus Reformez. 701

Ce que le Patriarche Iacob commanda aux siens de faire pour la recognoissance des biens-faits qu'il auoit receus de Dieu; M. le Connestable en faict le mesme en sa Conuersion. La Chappelle de Vizile de liee à la Vierge & à S. François. Belle Gallerie du chasteau de Vizile. Procession de quarante cinq Parroisses des subjects dudit sieur Connestable. La reception que l'on fit au S. Sacrement entrant dans le chasteau. Messes celebrees. Predication. Les souhaits du Pape accomplis en ceste conuersion. Feu d'artifice.

Bay sur Bay reuolté, est ramené à l'obeyssance par M. le Connestable. 707

De l'acheminement de Mansfeld & du Duc de Brunswic Halberstat vers les frontieres de France. 708

Ce qu'en ont rapporté les Relations faictes en Flandres. Mansfeld tire le plus d'argent qu'il peut des villes de l'Alsace, & sort de l'Allemagne, esquiuant les armées de Cordoua & Tilly. Son intention de monter son infanterie à cheval pour rauer le Luxembourg. Ses degasts en Lorraine. Passe la Meuze. Mutinez. Se loge à la veuë de Mouzon & aux faux bourgs. De la subtilité qu'il vfa, afin que les mutinez qui s'alloient rendre à D. Gonzales de Cordoua retournassent le rejoindre. 1. Accord avec le Duc de Neuers. 2. Accord. 3. Accord. Arriue au pres de Sedan, où on luy donne des viures pour son argent. Il tire vers le Henaut, pour aller vers Brabant.

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan